



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle des 50 ans et plus, ce 4 février 2013 à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE Denis Lévesque

MME LA CONSEILLÈRE : Kathleen St-Jean

MM LES CONSEILLERS : Pierre Saillant
Joël Ross
Lauréat Jean

ÉTAIT ABSENT :

M LE CONSEILLER : Marco Dionne

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE INTÉRIMAIRE, EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis Lévesque, maire, déclare la séance ouverte à 20 h 00 et souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait la lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2013
4. Approbation et autorisation des comptes à payer
5. Dépôt des états financiers trimestriels non vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012
6. Dépôt de la ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
7. Ajustement salarial temporaire de la directrice générale intérimaire
8. Autoriser le paiement du 9^e versement du décompte progressif à la compagnie Allen Entrepreneur général inc. pour le contrat de la mise aux normes des installations d'eau potable.
9. Autoriser l'achat de radio numérique pour le service incendie
10. Adhésion au programme « Changez d'air »
11. Intention de contracter avec la Ville Saint-Pascal pour la fourniture du service de balai mécanique
12. Demande d'aide financière pour amélioration du centre communautaire

13. Approbation pour l'évaluation du bâtiment du Centre communautaire
14. Équilibrage du rôle d'évaluation par Servitech
15. Dérogation mineure visant à rendre conforme la présence d'un chalet sur la rue des Épinettes
16. Appui à la députée Madame Mylène Freeman dans l'élaboration d'un programme d'aide financière pour l'entretien des installations septiques des résidences isolées
17. Demande d'appui financier :
 - Cégep de Rivière-du-Loup
 - Ass. Des Personnes handicapées du Kam. Est (APHK inc.)
18. Correspondance
19. Autres sujets :
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

018-2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2013

019-2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2013 soumis aux membres du Conseil, soit adopté tel que lu.

4. Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

020-2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses suivantes et autorise la directrice générale intérimaire à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2013, totalisant une somme de 97 049.59 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

le paiement des comptes fournisseurs dus au 31 janvier 2013, pour un total de 32 356.09 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

5. Dépôt des états financiers trimestriels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012

Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire trésorière intérimaire fait le dépôt des états financiers trimestriels non vérifiés au 31 décembre 2012

6. Dépôt de la ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire trésorière intérimaire fait le dépôt de la part de ristourne annuelle, au terme de l'exercice financier 2012 de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

La part attribuée à la municipalité de Mont-Carmel est de 3 286 \$.

Dépenses et engagements de crédits

7. Ajustement salarial temporaire de la directrice générale intérimaire

CONSIDÉRANT que Madame France Boucher assure l'intérim de la direction générale pendant la vacance du poste;

CONSIDÉRANT le surplus de travail et les responsabilités qui incombent au poste mentionné;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

021-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil autorise un ajustement salarial temporaire de 27.4 % du taux horaire 2013, rétroactif au 26 novembre 2012.

8. Autoriser le paiement du 9^e versement du décompte progressif à la compagnie Allen Entrepreneur général inc. pour le contrat de la mise aux normes des installations d'eau potable.

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat à la Compagnie Allen Entrepreneur général inc. le 8 mars 2011 (rés. 035-2011) pour les travaux de mise aux normes des installations d'eau potable et autres travaux connexes;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement d'emprunt numéro 226-2011-1 décrétant les travaux de mise aux normes des installations d'eau potable et autres travaux connexes, comportant une dépense de 1 864 968 \$ ainsi qu'un emprunt du même montant, remboursable en 20 ans;

Il est proposé par Madame la conseillère Kathleen St-Jean

022-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement du décompte progressif no 9 au montant de 20 433.59 \$, taxes incluses, auprès de la compagnie Allen Entrepreneur général inc. pour le contrat de mise aux normes des installations d'eau potable

9. Autoriser l'achat de radio numérique pour le service incendie

CONSIDÉRANT que le présent système radio du service incendie et de voirie est analogique;

CONSIDÉRANT que le service incendie des localités

environnantes fonctionne avec un système radio numérique;

CONSIDÉRANT que notre système ne permet pas une communication adéquate lors d'intervention dans le secteur du lac de l'Est;

CONSIDÉRANT que la capacité du signal analogique est de 70 % et que le signal numérique est de 100 %;

CONSIDÉRANT l'obligation au 31 mars 2013 par la CAUREQ (Centre d'appel d'urgence région Est du Québec) d'uniformisé le système radio en numérique afin que les services d'urgence et essentiel puissent communiquer entre eux en cas de besoin et de renfort;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross

023-2013

et résolu à l'unanimité que pour la sécurité de la population, le conseil municipal autorise au service incendie l'achat de deux (2) radios mobiles, trois (3) radios portatives digitales avec LCD pour un montant avant taxes de 4 376.72 \$ et pour le service des travaux publics l'achat de trois (3) radios mobiles, une (1) radio portative digitale avec LCD pour un montant avant taxes de 3 201.52 \$ selon les soumissions reçues d'Électronique Mercier.

10. Adhésion au programme « Changez d'air »

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise de la lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) en partenariat avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a lancé le 1er janvier 2013 la deuxième phase du projet-pilote environnemental de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois dans le cadre du programme « Changez d'air » ;

CONSIDÉRANT que cette phase prévoit la participation volontaire des municipalités du Québec, sans quoi, un résident vivant dans une municipalité n'ayant pas adhéré au programme ne pourra se prévaloir des remises pouvant aller jusqu'à 600 \$;

CONSIDÉRANT que la résolution no 015-2013 a déjà été prise en janvier dernier, mais que le montant investit dans le programme n'a pas été mentionné ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

024-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Mont-Carmel désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100 \$) par vieil appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de cinq (5) poêles remplacés.

Divers

11. Intention de contracter avec la Ville Saint-Pascal pour la fourniture du service de balai mécanique

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Saint-Pascal d'acquérir en 2013 un balai mécanique muni d'un vide-puisard et d'une brosse coupe-herbe;

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de Saint-Pascal d'offrir aux municipalités environnantes le service de balayage de rues et des stationnements ainsi que le service de nettoyage des puisards pluviaux;

CONSIDÉRANT que le coût du service pour le balayage de rues serait de 105 \$ de l'heure et de 12 \$ l'unité pour le service de nettoyage de puisards pluviaux, lesquels tarifs seraient indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la province de Québec;

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de Saint-Pascal que les municipalités intéressées contractent avec elle pour une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT les articles 29.3 et 573.3 de la Loi sur les cités et villes de même que 14.1 et 938 (2^o) du Code municipal qui permet aux municipalités de contracter entre elles, de gré à gré, pour une période n'excédant pas cinq(5) ans;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

025-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Mont-Carmel déclare son intérêt à contracter avec la Ville de Saint-Pascal pour les services de balayage mécanique des rues ou de nettoyage des puisards pluviaux aux conditions mentionnées précédemment et s'engage à signer, ultérieurement, un contrat de service avec la ville établissant les obligations de chacune des parties et les modalités d'exécution des services.

12. Demande d'aide financière pour l'amélioration du Centre communautaire

CONSIDÉRANT l'appropriation de la salle du conseil municipal à des fins administratives;

CONSIDÉRANT que la salle des 50 ans et plus, située dans le centre communautaire est utilisée pour les séances du conseil puisqu'aucun autre local n'est disponible et approprié à cette fin ;

CONSIDÉRANT que l'espace utilisé pour entreposer les tables du conseil municipal dans le local des 50 ans et plus ne dégage pas suffisamment d'espace pour la tenue des activités de l'association;

CONSIDÉRANT que le réaménagement d'une cage d'escalier inutilisée pourrait servir de rangement aux tables du Conseil municipal et de rangement aux organismes utilisateurs du centre communautaire;

CONSIDÉRANT la possibilité d'installer une sortie de secours du côté Sud du Centre communautaire;

026-2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal Mont-Carmel autorise madame Karine Habel à procéder à une demande d'aide financière pour l'amélioration des infrastructures du Centre communautaire tel que :

- Réaménagement de l'escalier Nord-Est dans la salle des 50 ans et plus afin d'utiliser l'espace comme rangement pour les organismes
- Installation une sortie de secours du côté Sud dans la grande salle communautaire
- Installation de lambris et de fenêtre du côté Sud et une partie du côté Sud-Ouest de l'édifice communautaire
- Amélioration de l'escalier de secours extérieur, côté Sud de l'Édifice communautaire

13. Demande d'évaluation du Centre communautaire

CONSIDÉRANT que le Centre communautaire n'a pas été évalué depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que son coût de reconstruction pourrait être au-delà de la présente couverture en assurances ;

027-2013

Il est proposé par Madame la conseillère Kathleen St-Jean

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Mont-Carmel demande à Madame France Boucher de contacter une personne accréditée afin de procéder à l'évaluation complète du Centre communautaire pour nous préciser le coût de la reconstruction en cas de sinistre et de procéder à une couverture adéquate auprès de l'assureur.

14. Équilibrage du rôle d'évaluation pour 2014, 2015 et 2016 par Servitech

CONSIDÉRANT que l'équilibrage du rôle se fait au 3 ans, mais que nous pouvons attendre 6 ans;

CONSIDÉRANT que le coût d'une telle évaluation implique un investissement financier important;

CONSIDÉRANT que la variation de l'évaluation des propriétés est assez stable;

028-2013

Il est proposé par Madame la conseillère Kathleen St-Jean

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ne procède pas à l'équilibrage du rôle d'évaluation pour les années 2014, 2015 et 2016, et procèdera à cette évaluation en 2016 pour les années

2017, 2018 et 2019.

15. Dérogation mineure visant à rendre conforme la présence d'un chalet sur la rue des Épinettes

- CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure pour le 525, rue des Épinettes visant à rendre conforme un chalet construit à 6.39 mètres de la limite latérale Est de la propriété au lieu de 10 mètres tels que le stipule l'article 5.8.3.1 du règlement de zonage de la municipalité;
- CONSIDÉRANT que le propriétaire du terrain voisin est le ministère des Ressources naturelles (MRN) et ne sera jamais construit, car la ligne téléphonique y est implantée;
- CONSIDÉRANT que la borne de la limite Nord-Est était très difficile à trouver à cause de la densité du boisé;
- CONSIDÉRANT que la borne Nord-Ouest de la propriété a été déplacée de 3.81 mètres vers l'Est ce qui a contribué à mal situer la limite Est;
- CONSIDÉRANT que si cette borne avait été au bon endroit, la marge de recul latérale minimale de 10 mètres aurait été respectée;
- CONSIDÉRANT qu'on ignore qui aurait déplacé cette borne et pour quelle raison;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

029-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les recommandations du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) et accorde la dérogation mineure du 525, rue des Épinettes en permettant de conserver le chalet à 6.39 mètres de la limite latérale de la propriété.

16. Appui à la députée, Madame Mylène Freeman dans l'élaboration d'un programme d'aide financière pour l'entretien des installations septiques des résidences isolées

- CONSIDÉRANT que la députée de la circonscription d'Argenteuil-Papineau-Mirabel, Madame Mylène Freeman a déposé la motion M-400 en juin 2012 au sujet de la mise aux normes des systèmes privés de traitement des eaux usées;
- CONSIDÉRANT qu'il a été proposé au gouvernement fédéral de mettre sur pied un programme qui permettrait aux propriétaires de résidences ou de chalets qui ne sont pas reliés à un système public de traitement des eaux usées, d'obtenir une aide financière pour prendre soin de leur propre système de traitement;

030-2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Mont-Carmel appui la députée, Mylène Freeman dans sa demande d'étudier la possibilité de mettre en place, en collaboration avec les provinces et les territoires, un ou des programmes d'appuis financiers qui permettraient la mise aux normes des installations septiques des résidences non reliées à un réseau sanitaire, de façon à assurer l'équité entre les milieux urbains et ruraux, la protection des lacs, la qualité de l'eau et la santé publique.

17. Demande d'appui financier

- Cégep de Rivière-du-Loup
- Association des personnes handicapées du Kamouraska-Est inc. (APHK)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross

031-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal verse les montants suivants :

- **Cégep de Rivière-du-Loup :**
25 \$ pour soutenir une étudiante de Mont-Carmel dans son projet d'exploration diplomatique dans une simulation des Nations Unies réunissant plus de 5 000 collèges et universités provenant d'un peu partout à travers le monde qui se tiendra à New York du 17 au 28 mars 2013.
- **APHK inc.**
40 \$ pour soutenir l'Association des personnes handicapées du Kamouraska-Est dans leurs activités afin de promouvoir les droits et défendre les intérêts des personnes handicapées et de leur famille et d'améliorer leur qualité de vie.

18. Correspondance

19. Autres sujets :

20. Période de questions

De 9 h 11 à 9 h 12.

21. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

032-2013

et résolu à l'unanimité que la séance soit close à 9 h 12.

Monsieur Denis Lévesque
Maire

Madame France Boucher
Directrice générale
Secrétaire trésorière intérimaire

Le maire en signant le présent procès-verbal reconnaît avoir signé toutes les résolutions.